

## LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS PRIVÉS :

# Quels coûts pour les élèves et les organismes scolaires ?

### NOTE DE RECHERCHE 1

produite par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ)

La *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c-1-13.3 (LIP) prévoit que les services professionnels (orthophonie, psychologie, psychoéducation, orthopédagogie, orientation, etc.) font partie intégrante des services éducatifs qui doivent être offerts gratuitement et accessibles pour tous les élèves qui en ont besoin. Un consensus s'impose pourtant : malgré un ajout significatif dans les dernières années, il n'y a pas suffisamment de ressources professionnelles dans le réseau scolaire public pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux et complexes des élèves. Cette situation est d'ailleurs reconnue par le gouvernement (entrevues de [M. Legault](#) et [M. Drainville](#)).

Dans ce contexte, plusieurs organismes scolaires ont recours à des services professionnels privés et des agences de placement de personnel. Est-ce une situation temporaire, une mesure d'exception, ou est-ce plutôt en train de devenir un nouveau modèle de gestion, à l'image de la dépendance aux agences de placement du réseau de la santé et des services sociaux ?

Pour mieux comprendre la situation et ses impacts sur les élèves, le personnel et l'organisation scolaire, la FPPE entreprend une démarche de documentation. Par le biais d'une demande d'accès à l'information auprès des 72 centres de services et commissions scolaires du Québec, la FPPE a obtenu à ce jour des informations pour 57 des 72 centres de services et commissions scolaires. Une relance est en cours.

### FAITS SAILLANTS

- Les meilleurs services pour les élèves sont les services professionnels publics parce qu'ils sont offerts dans leur milieu de vie.
- La majorité des organismes scolaires ont recours à des services professionnels privés même si les ressources des centres de services et commissions scolaires peuvent offrir le même service, à moindre coût.
- L'usage du privé doit être réglementé et limité afin que le réseau scolaire ne devienne pas dépendant des agences privées de placement de ressources.

La FPPE reconnaît que pour répondre à des besoins urgents d'élèves et en contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est impossible d'abolir le recours aux services professionnels privés du jour au lendemain. La FPPE demande plutôt que cette pratique soit encadrée et limitée afin d'offrir aux élèves ce qu'il y a de mieux : des services gratuits et de qualité dans leur milieu de vie. Réglementer le recours au privé permet aussi de contrer l'exode du personnel professionnel vers les agences de placement, d'optimiser l'utilisation des ressources financières et de valoriser l'école publique.

L'objectif de cette première publication est de montrer que le recours au privé est une pratique fréquente, mais dont l'ampleur varie d'un milieu scolaire à l'autre. **Parmi les 57 organismes scolaires ayant transmis des informations, au moins 65 %<sup>1</sup> ont recours à des services professionnels privés pour offrir des services éducatifs complémentaires.** Des analyses de cas permettent de constater que la sous-traitance de services professionnels coûte cher au réseau scolaire public et n'offre pas une réponse optimale aux besoins des élèves, car elle ne poursuit pas les mêmes objectifs que le réseau public.

## Les services professionnels privés : état de la situation

---

**Il y a toujours eu un marché des services professionnels privés : si 98 % des services médicaux sont assumés par l'État, seulement 26 % des « autres services professionnels », dont ceux des psychologues, orthophonistes ou ergothérapeutes, sont financés par le réseau public (IRIS 2022).**

La hausse des prévalences, entre autres pour le spectre de l'autisme et le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), et du nombre d'élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) explique en partie l'augmentation du nombre de parents qui se tournent vers des services privés pour leurs enfants, soit pour une évaluation, soit pour des traitements ou des suivis professionnels.

Aussi, avec la pandémie de COVID-19 et la fermeture temporaire des écoles, plusieurs parents ont eu recours à des services spécialisés, entre autres en orthopédagogie, pour que leurs enfants poursuivent leurs apprentissages. Cette crise a également des impacts sans précédent sur la santé mentale des jeunes. Considérant les listes d'attente du réseau public pour des services psychosociaux, tant en santé qu'en éducation, se tourner vers le privé devient souvent inévitable, du moins pour ceux et celles qui en ont les moyens. Pour certaines agences privées, les demandes auraient d'ailleurs doublé depuis la pandémie (Le Devoir, 2021).

---

<sup>1</sup> Statistique conservatrice : plusieurs organismes ont répondu ne pas avoir de documents à transmettre à cet effet, sans préciser s'ils ont ou non recours au privé.

## LE CHOIX DES PARENTS ?

Dans le cadre d'une consultation en ligne de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), 2081 parents ont volontairement donné leur avis sur le financement et l'organisation des services aux élèves HDAA. Les résultats sont éloquentes : « **94 % des parents ont dû aller consulter des ressources externes afin d'obtenir un diagnostic nécessaire à l'attribution d'un code par l'organisme scolaire** » (FCPQ, 2021, p. 6).

Ces données font écho au Rapport spécial publié en juin 2022 par le Protecteur du citoyen où 42 % des parents qui ont répondu à l'appel de témoignages ont mentionné avoir payé des services professionnels privés pour leurs enfants. De plus, 39 % des parents concernés affirment que c'est la direction de l'école qui les a invités à se tourner vers le privé.

« Si les parents ont recours au privé, c'est soit parce que les écoles fréquentées par leurs enfants ne sont pas en mesure de leur offrir les services dont elles/ils ont besoin ou que le temps d'attente pour y avoir accès est trop important. »  
(Protecteur du citoyen, 2022, p. 24)

Le modèle de financement des services aux élèves HDAA est actuellement en révision par le ministère de l'Éducation. Pour le moment, le système demeure en partie basé sur des codes de difficulté. Par conséquent, le niveau de financement et les services aux élèves dépendent de l'obtention d'évaluations professionnelles et de ces codes de difficultés. Ce modèle est dysfonctionnel, désuet et engendre de nombreux effets pervers.

Trop souvent, les parents sont donc pris dans une « course aux diagnostics » qui les amène à payer pour des évaluations. Il ne s'agit pas d'un choix. De plus, ce fonctionnement exacerbe les inégalités sociales et va à l'encontre des principes d'équité du réseau scolaire public québécois.

La FPPE souhaite donc que la réforme du ministère de l'Éducation arrive à bon port. Il est temps que la déclaration des codes à des fins de financement soit définitivement retirée et que le modèle de financement et d'organisation des services soit fondé sur les besoins des élèves.

## L'OFFRE DE SERVICES AU PRIVÉ

La FPPE s'intéresse principalement à l'utilisation des ressources privées dans le cadre scolaire. Les agences et compagnies privées développent désormais une panoplie de services qui ciblent non pas les parents, mais un nouveau client : les organismes scolaires.

Par exemple, « Servirplus offre une gamme de programmes et services destinés à aider les éducatrices et les enseignants à mener à bien leur délicate tâche auprès des enfants en difficulté », avec une formule « clé en main » qui inclut entre autres les plans d'intervention et les grilles d'observation. Pour sa part, le Centre Des Iles & Des Elles a aussi développé un « service clé en main », qui comprend à la fois des services professionnels pour l'évaluation,

la consultation, le suivi et le soutien au personnel, des groupes de consultation ou de l'animation clinique en milieu scolaire. La firme propose de créer des offres modelées selon les besoins : « Le Centre des Ils et des Elles est aussi habileté pour offrir des services complets aux écoles n'ayant pas, sur place, le personnel pour combler leurs besoins. Des offres sur mesure peuvent être construites et adaptées aux différents niveaux d'enseignement (primaire ou secondaire) ».

Dans le cadre de la demande d'accès à l'information, des contrats conclus entre les organismes scolaires et une cinquantaine de compagnies privées différentes ont été recueillis. Il y a au moins six organismes scolaires qui font affaire avec la même firme : Parcours d'enfants / Solutions Mieux-être *LifeWorks* (anciennement Morneau Shepell).

Les services professionnels visés par les contrats obtenus sont des services de psychologie, d'orthophonie, d'ergothérapie, d'orthopédagogie et de psychoéducation.

Il est important de mentionner que, sauf exception, les tâches demandées se limitent généralement aux évaluations professionnelles et aux suivis qui en découlent. Les organismes scolaires n'ont donc pas, à ce jour, sous-traité l'organisation et la gestion de leurs services éducatifs complémentaires.

## LES COÛTS

**Selon une enquête de La Presse (2021), les organismes scolaires ont payé plus de 10 millions \$ pour des services professionnels privés dans les cinq dernières années.**

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, il est démontré que faire affaire avec les agences de placement coûte plus cher (Radio-Canada 2020, Le Journal de Montréal 2022). Le recours au privé (main-d'œuvre indépendante) coûtait en moyenne 16,63 \$/h de plus pour des services d'ergothérapie à domicile et 17,98 \$/h de plus pour les services psychosociaux à domicile en 2020-2021 (IRIS, 2022, p.11).

Selon les factures obtenues par la FPPE, la différence semble encore plus importante dans le réseau scolaire, même en considérant les avantages sociaux. **Les taux horaires exigés varient de 60 \$/h à 350 \$/h, soit bien au-delà des salaires horaires du personnel professionnel du réseau scolaire qui était, par exemple, de 26,23 \$/h à 48,59 \$/h pour une orthophoniste en 2020-2021 (année de référence).**

## DES EXEMPLES LOCAUX

Si la pénurie de main-d'œuvre sévit partout au Québec, les milieux ne choisissent pas tous de se tourner vers le privé. Des organismes scolaires ayant mentionné y avoir recours ont fourni des factures dont le total varie d'environ 5 000 \$ à plus de 400 000 \$ pour une année scolaire. Voici quelques portraits de situation :

### Le Centre de services scolaire des Patriotes :

Le tableau suivant, réalisé à partir des données transmises dans le cadre de la demande d'accès à l'information, présente le coût des services professionnels sous-traités, par année et par type de services.

Spécialités	2019-2020	2020-2021	2021 (exercice financier non complété)	Total (2 ans ½)
Ergothérapie	146 012 \$	136 051 \$	5 162 \$	287 225 \$
Orthophonie	26 757 \$	115 200 \$	5 095 \$	147 052 \$
Psychoéducation	1 000 \$	2 280 \$		3 280 \$
Psychologie	148 097 \$	170 401 \$	5 640 \$	324 138 \$
<b>Total</b>	<b>321 866 \$</b>	<b>423 931 \$</b>	<b>15 897 \$</b>	<b>761 795 \$</b>

Selon les données ministérielles (PERCOS), en 2020-2021, le centre de services scolaire n'employait toujours pas d'ergothérapeute. Il y avait alors 43 orthophonistes, mais seulement 22,94 ressources en équivalent temps plein (ETP) (13 à temps partiel); 47 psychologues, mais 32,19 ETP (6 à temps partiel); 50 psychoéducateur-trices, mais 38,57 ETP (15 à temps partiel). Le nombre d'élèves était de 36 634 en 2020-2021.

À souligner : l'organisme scolaire voisin, le Centre de services scolaire Marie-Victorin, dessert un peu moins de 45 000 élèves, mais il emploie presque le double de ressources professionnelles (518 individus, contre 272 pour le Centre de services scolaire des Patriotes) et le total des factures fournies pour des services professionnels depuis 2019 s'élève à moins de 30 000 \$. Cet exemple montre bien l'impact des choix de gestion et d'organisation des services.

### Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île :

Le total des factures obtenues s'élève à près de 90 000 \$ pour des services d'orthophonie, de psychologie et de neuropsychologie (octobre 2019 à juin 2021). Plusieurs firmes sont engagées : CENOP, Clinique MultiSens, CCPE, Clinique multidisciplinaire De la tête au cœur, Centam, En équilibre, Clinique d'orthophonie du Quartier, Clinique Penser grandir, Jeunes Aventuriers ainsi que cinq professionnel·les qui travaillent de façon autonome.

Les taux horaires varient généralement de 100 \$/h à 150 \$/h, mais certaines personnes chargent des frais plus élevés pour les évaluations (jusqu'à 300 \$/h en neuropsychologie). Par exemple, une orthophoniste exige un taux horaire de 60 \$/h pour le déplacement, de 110 \$/h pour les discussions avec le personnel scolaire ou le parent et de 220 \$/h pour des rencontres d'évaluation.

Pour ce qui est du niveau de ressources, ce centre de services scolaire engageait alors 70 orthophonistes (dont 24 à temps partiel, à statut surnuméraire et/ou remplaçant) et 65 psychologues (dont 18 à temps partiel, à statut surnuméraire et/ou remplaçant) pour 43 671 élèves.

### Le Centre de services scolaire des Phares :

Selon les factures obtenues, le coût des services privés s'élève à 32 210,16 \$ pour 2020-2021, presque exclusivement pour les services des Cliniques Physio Ergo Sylvain Trudel (services d'orthophonie et d'ergothérapie).

Pour 10 860 élèves, il y avait 13 orthophonistes à l'emploi de ce centre de services scolaire en 2020-2021, dont 7 à temps partiel et surnuméraire (6,84 ressources en ETP) et aucune ressource en ergothérapie.

### La Commission scolaire Central Quebec :

En 2020-2021, la Commission scolaire Central Quebec a, pour sa part, payé 34 808 \$ pour deux contrats en orthophonie et 148 932 \$ pour 13 contrats en psychologie. Le total pour l'année s'élève donc à 183 740 \$.

La commission scolaire engageait alors 3 orthophonistes (2,21 ressources en ETP) et 3 psychologues (2,04 ressources en ETP). Elle desservait 5 197 élèves.

## Le Centre de services scolaire des Chics-Chocs :

Le Centre de services scolaire des Chics-Chocs a remis 6 ententes de services :

Date	Firme	Spécialité	Service	Coût
03/2019	Steve Bishop inc.	Psychologie	20 évaluations	35 000 +tx
06/2019	Steve Bishop inc.	Psychologie	16 évaluations	30 400 +tx
06/2021	Parcours d'enfant	Orthophonie	11 évaluations	15 400 +tx
06/2021	Parcours d'enfant	Psychologie	5 évaluations	18 885 +tx
06/2021	Clinique de la péninsule	Orthophonie	11 évaluations	12 782 +tx
06/2021	Steve Bishop inc.	Psychologie	12 évaluations	22 800 +tx
<b>Total</b>			<b>75 évaluations</b>	<b>135 267 \$ +tx</b>

La somme des ententes de services de 2019 et 2021 s'élève à 135 267 \$ plus taxes et inclut des frais inhérents plutôt élevés, considérant l'éloignement des écoles desservies des principaux centres urbains. Le coût demandé par la firme Parcours d'enfant pour une évaluation en psychologie est de 3 777 \$ par élève, plus les frais et taxes.

En 2020-2021, il y avait 3 988 élèves, 2 orthophonistes (1,15 en ETP) et 5 psychologues (3,85 en ETP) à l'emploi du centre de services scolaire.

L'ampleur des coûts exigés soulève des questionnements. Est-ce que le recours au privé palie le manque de ressources pour des besoins spécifiques en évaluation (entre autres liés en mode de financement) ou justifie-t-il le choix de ne pas engager de ressources, dont en ergothérapie? Dans tous les cas, les élèves sont perdants, car ces ressources ont des mandats très spécifiques, pour des cas individuels et non pour soutenir l'ensemble des élèves dans une perspective de services universels et préventifs.

## DES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET DE REDDITION DE COMPTE À DÉVELOPPER

Dans le cadre de la demande d'accès à l'information, une question était également posée à l'égard du processus mis en place pour justifier le recours au privé, mais peu d'organismes scolaires ont transmis de telles informations.

Quelques rares centres de services scolaires mentionnent qu'ils font le choix de ne pas avoir recours au privé, sauf pour des cas d'exception. Par exemple, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke explique ne pas avoir utilisé de services professionnels privés de 2019 à 2021, sauf pour une formation en ergothérapie auprès des équipes-écoles et pour un cas particulier, soit l'obtention d'un diagnostic pour une famille issue de l'immigration dont le statut juridique restreignait l'accès à des services.

Quelques organismes scolaires ont transmis des informations sur leur processus décisionnel. Par exemple, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a transmis un arbre décisionnel en trois étapes intitulé « Services complémentaires au préscolaire 4 ans : Quand faire appel au secteur privé? ». Le Service de psychologie du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île a, pour sa part, produit un « aide-mémoire » pour les cas d'évaluation en psychologie au privé. Cet aide-mémoire vise à faciliter la communication avec les parents, à vérifier si le processus continu d'aide à l'élève a bel et bien été mis en place et que le motif justifiant l'évaluation en psychologie est clairement identifié.

D'un autre côté, certains centres de services scolaires avouent n'avoir que très peu – voire pas du tout – d'information quant au recours au privé dans leur organisation. Cette situation s'explique principalement par la décentralisation des budgets et des pouvoirs vers les établissements d'enseignement. Voici des exemples de réponses reçues :

- Centre de services scolaire de la Capitale : « Dans un premier temps, nous vous informons qu'au regard de votre demande (...), aucun document n'est disponible au CSSC. Chaque école étant elle-même responsable des ententes de services conclues à cet effet, il faudrait ainsi parcourir chacune des transactions ciblées apparaissant dans des listes jointes, retracer une copie et vous fournir une compilation qui, à ce jour, est inexistante. Il faut aussi prendre en considération qu'une entente verbale peut être conclue entre l'école et le fournisseur de services, excluant ainsi l'existence d'un contrat « signé » et ne donnant suite qu'à une facture ».
- Centre de services scolaire des Patriotes : « Les contrats avec des agences ou des professionnel.le.s privés sont conclus par les écoles directement, sans intervention du centre de services scolaire. Celles-ci ne nous transmettent pas copie de ces contrats. Les contrats sont détenus par chacune de nos 68 écoles et peuvent prendre différentes formes. »
- Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries : « nous ne détenons pas de registre concernant les contrats qui auraient pu être conclus directement par les directions d'établissement avec des agences de placement ou des firmes privées à but lucratif ».

À la lecture des documents obtenus, plusieurs questions restent en suspens. Qui a la responsabilité de s'assurer du respect des lois et réglementations en vigueur en milieu scolaire (dont la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c C-65.1 et le *Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires*, RLRQ c N-1.1, r 0.1) ?

Le ministère de l'Éducation a-t-il toutes les cartes en main pour remplir son obligation d'assurer la qualité des services éducatifs offerts dans les établissements publics ?

Comment justifier que des centres de services et commissions scolaires, qui sont responsables de l'organisation des services éducatifs et de la gestion du personnel, n'aient pas davantage d'informations sur le choix – ou non – des établissements à conclure des ententes avec des professionnel·les du secteur privé?

Ces questionnements font écho aux constats du Vérificateur général du Québec qui, dans un audit concernant le Centre de services scolaire de Montréal, posait trois constats :

- 1 « La répartition des ressources ne tient pas suffisamment compte des besoins des élèves et elle n'est pas arrimée aux objectifs stratégiques contenus dans le Plan d'engagement vers la réussite.
- 2 Les interventions du CRR (comité de réparation des ressources) ne répondent pas à ce qui est attendu : elles visent essentiellement des mesures budgétaires ponctuelles, sans véritable vue d'ensemble des ressources disponibles, et ce comité n'a pas toute l'information nécessaire à une prise de décision éclairée.
- 3 Les suivis et la reddition de compte ne fournissent pas une information appropriée sur les liens entre les ressources allouées et la réussite des élèves ». (VGQ, 2021, p. 3)

## Les services publics : le meilleur choix pour les élèves

Le personnel professionnel, qu'il travaille au public ou au privé, détient la même formation universitaire, les mêmes obligations professionnelles et règles déontologiques. Il n'est donc pas question ici de remettre en question la qualité des services professionnels privés.

Ce qui est différent avec les services publics, c'est le contexte de pratique dans le milieu de vie de l'élève. Malgré les défis liés entre autres au manque chronique de personnel professionnel en milieu scolaire, il est essentiel de reconnaître la plus-value des services professionnels du réseau scolaire :

- Accès universel et gratuit;
- Connaissance des rouages du réseau scolaire (programmes, politiques, outils);
- Accès rapide à la classe pour observer, conseiller et supporter l'équipe-école;
- Interventions préventives et qui peuvent viser l'ensemble des élèves;
- Ajustements et suivis faits dans le milieu de vie de l'élève;
- Diversité de ressources professionnelles et champs de spécialisation;
- Possible continuité des services durant le parcours scolaire;
- Rôle-conseil de formation et d'accompagnement auprès de l'équipe-école et de la direction;
- Participation aux actions locales (ex. gestion de crise, violence et intimidation, climat scolaire, projets spécifiques)
- Etc.

Toutes ces caractéristiques assurent la qualité des services professionnels du réseau scolaire public.

## DES SOLUTIONS ARRIMÉES À LA RÉALITÉ SCOLAIRE

Selon le Protecteur du citoyen, avoir recours à des services professionnels privés en milieu scolaire est « la fausse solution à un vrai problème ». En plus de soulever des enjeux d'accessibilité et d'équité, son rapport expose les difficultés d'arrimage entre les recommandations du privé et la réalité du milieu scolaire :

« En effet, les professionnelles et les professionnels du secteur privé observent l'enfant à l'extérieur de l'école. Leur évaluation des besoins et des capacités de l'élève ne peut reposer sur des observations en contexte scolaire. Des informations pertinentes peuvent être difficilement accessibles, comme les mesures déjà mises en place par l'enseignante et le personnel des services éducatifs complémentaires ou encore la disponibilité des ressources humaines et matérielles en milieu scolaire.

Au surplus, ce manque d'accès aux écoles restreint les possibilités pour les professionnelles et professionnels du privé de participer à l'élaboration du plan d'intervention et d'accompagner les intervenantes et les intervenants scolaires dans la mise en place des interventions en milieu scolaire.

Si cette situation est loin d'être idéale pour l'élève, elle ne l'est pas davantage pour les enseignantes, le personnel professionnel et la direction d'école, qui reçoivent des recommandations sujettes à générer des tensions ». (Protecteur du citoyen, 2022, p. 24-25).

Ces mises en garde sont importantes. Agir dans le milieu de vie de l'élève permet au personnel professionnel du réseau scolaire public de collaborer et d'arrimer les interventions. Les professionnel·les peuvent entre autres observer en classe, discuter avec l'enseignant·e et travailler avec le/la technicien·ne en éducation spécialisée pour déterminer les meilleures méthodes d'intervention.

Dans le cadre d'une entrevue au *Devoir*, la directrice d'une firme privée reconnaît d'ailleurs cette limite de l'intervention privée : « **On ne peut pas être tout le temps avec le jeune dans son milieu. On ne peut pas faire d'intervention si l'enfant se désorganise à l'école** » (Crystal Bourdon, Le Centre Des Iles & Des Elles).

Prenons l'exemple de l'utilisation d'un outil technologique (ex. ordinateur, logiciel) en orthophonie. Trop souvent, des parents déplorent qu'une recommandation obtenue à grands frais au privé ne soit pas ou pas adéquatement appliquée par l'école. Lorsqu'une telle recommandation est faite par l'orthophoniste de l'organisme scolaire, les conditions sont beaucoup plus optimales. D'abord, l'orthophoniste connaît la réalité scolaire, les outils disponibles et la réglementation en vigueur (dont la mesure budgétaire 30810). Ensuite, le ou la professionnel·le aura préalablement observé l'élève en classe et discuté avec l'enseignant·e des besoins et défis de l'élève, des mesures adaptatives déjà mises en place et de leurs

effets. Soulignons la lourdeur de la tâche et le besoin d'accompagnement pour le personnel enseignant aux prises avec une panoplie d'outils, de plans d'interventions et de mesures pour plusieurs élèves aux besoins distincts. Il est essentiel que le ou la professionnel·le qui recommande un outil soit disponible pour soutenir le personnel enseignant et le personnel de soutien impliqués dans la vie de l'élève afin que l'outil soit bien utilisé, pour en valider les effets et, au besoin, pour faire les ajustements requis.

Dans le cadre d'un sondage de la FPPE<sup>2</sup> réalisé en septembre 2022, de nombreux commentaires de professionnel·les vont dans le même sens :

« Le privé n'a pas les mêmes lunettes que nos professionnels et cela transparait dans leur recommandation. De plus, l'aide dans le milieu est tellement plus profitable pour l'élève, la famille et le personnel enseignant et de soutien ». (Une psychoéducatrice de la région de la Montérégie)

« Les évaluations psychologiques au privé répondent à une question très précise pour être rentable mais omettent souvent de considérer le profil global de l'élève, ce que nous sommes en mesure de faire dans les écoles ». (Une psychologue de la région de Québec)

« Il est très fréquent que notre tâche ne soit pas bonifiée même si notre liste d'attente est très très longue (...), mais que la direction trouve soudainement un budget pour payer une ressource au privé (...). Ces évaluations sont souvent déconnectées des réalités scolaires et n'évaluent pas toujours ce qui est demandé. Ces rapports atterrissent dans les dossiers de l'élève, mais sans aucun suivi par la suite (...) ». (Une orthophoniste de la région de Québec)

## LE DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE SPÉCIFIQUE AU RÉSEAU SCOLAIRE

La psychologie, l'orthophonie, le travail social ou l'ergothérapie, par exemple, sont des spécialités dont la formation universitaire est encore aujourd'hui davantage rattachée au secteur de la santé. Dans le cadre de leurs formations universitaires, ces professionnel·les ont donc peu d'information sur la pratique en milieu scolaire.

Grâce à l'augmentation du nombre de professionnel·les en milieu scolaire dans les dernières années, une expertise professionnelle spécifique au réseau scolaire s'est enfin développée et mérite d'être mieux connue. Ces compétences s'acquièrent « sur le terrain », dans le cadre d'une pratique professionnelle en milieu scolaire.

<sup>2</sup> Sondage en ligne auquel 3606 membres de la FPPE ont répondu du 8 au 26 septembre 2022.

La connaissance des programmes de formation, des projets éducatifs, des plans d'engagement vers la réussite et autres politiques et usages qui forment la « culture » du réseau scolaire transforme la façon d'intervenir du personnel professionnel. C'est ce qui permet d'avoir des interventions adaptées et appropriées aux objectifs de réussite éducative.

« Être psychologue est une partie de mon identité professionnelle, que je partage avec tous les autres psychologues du Québec. Je ne suis pas seulement une psychologue, je suis une psychologue scolaire. Mon travail, et l'expertise que j'y ai développée, est une réalité professionnelle fort différente de mes collègues du privé ou du réseau de la santé. Nous sommes beaucoup trop peu à être passionnés et animés par tous les avantages et implications d'exercer directement dans le milieu de vie de l'enfant, de pouvoir exercer une influence positive sur sa trajectoire de vie par le soutien que l'on peut offrir à l'élève, sa famille, son enseignant, l'équipe-école et les partenaires du réseau de santé et privé. Cette identité professionnelle me rend fière (...) ».  
(Une psychologue de la région de la Mauricie)

## COLLABORER POUR AGIR TÔT

Le travail en équipe-école fait toute la différence. En collaborant dans le milieu de vie de l'élève, l'équipe-école – dont est partie intégrante le personnel professionnel public – peut mieux comprendre les besoins de l'élève dans sa globalité et choisir les méthodes et interventions les plus appropriées. Considérant les nombreuses expertises présentes en milieu scolaire, il devient possible de proposer des approches diversifiées, spécialisées et complémentaires.

« Parce que nos jeunes, des plus petits aux plus grands, ont des besoins que les enseignants seuls ne peuvent combler. Parce que le travail d'équipe des différents professionnels ensemble permet d'ouvrir des portes, de changer les mentalités pour les enfants qui vivent des difficultés ainsi que pour leurs enseignants et leurs parents »  
(un psychoéducateur de la région de la Mauricie).

L'importance d'agir tôt et de façon préventive n'est plus à démontrer et peut prendre différentes formes en milieu scolaire. D'abord, l'implication du personnel professionnel dans la première transition scolaire facilite le dépistage et l'intervention précoce. Aussi, pour mettre en place des mesures universelles de type Réponse à l'intervention (RAI), il est nécessaire d'avoir un nombre suffisant de ressources professionnelles pour intervenir en classe et en soutien à des groupes d'élèves.

Il faut également rappeler que le rôle du réseau scolaire est aussi de favoriser le bien-être et la santé mentale des élèves (CSDEPJ, 2021, p. 121). Travailler au développement de compétences sociales et émotives, du sentiment d'efficacité personnelle et d'estime de soi chez les élèves nécessite d'accorder de l'importance au climat scolaire, de développer une vision d'équipe et par conséquent, d'avoir recours à des ressources professionnelles diversifiées.

« J'ai fait le saut des Centres Jeunesses au milieu scolaire entre autres et grandement pour réussir à intervenir auprès des élèves à risque avant qu'on en vienne au placement de l'enfant, qui peut être hautement traumatique pour lui. L'école est un lien incroyablement riche pour innover et mettre en place des interventions innovantes et originales, pour accrocher l'enfant à quelque chose de positif et nourrir sa motivation, son estime. Dans une semaine régulière, l'enfant et l'adolescent passe plus d'heures éveillées à l'école qu'à la maison, ce n'est pas rien! Lorsque je sens que mon gestionnaire est derrière moi et me fait confiance, je suis à même de transformer mon milieu de travail en grand laboratoire expérientiel, pour soutenir les élèves et le personnel enseignant dans la grande mission scolaire québécoise et contribuer à ce que l'école soit un milieu de vie riche, stimulant et sécurisant ». (Une psychoéducatrice de la région de Montréal)

## Conclusion

Force est de constater qu'il devient difficile de remplir la triple mission de l'école dans un contexte où l'augmentation des prévalences de certains troubles et handicaps et la complexification des besoins individuels des élèves s'imbriquent à une concentration des élèves ayant des besoins particuliers dans la classe régulière. Pour maintenir les valeurs d'équité et d'inclusion qui animent la société québécoise, il faut non seulement discuter de l'école à trois vitesses, mais aussi du financement et de l'organisation des services éducatifs complémentaires.

Pour répondre aux besoins réels des élèves, la FPPE considère qu'il faut rapidement mettre fin à l'approche catégorielle, à la médicalisation des difficultés scolaires et à la « clinicisation » des services éducatifs.

Lorsqu'un organisme scolaire utilise des services professionnels privés, il fait de l'élève en difficulté un « client / patient » qu'il faut « guérir » en-dehors de l'école. Cette vision simpliste ne permet pas de comprendre les besoins de l'élève en tant qu'apprenant dans sa globalité. Elle a aussi pour effet de sous-estimer l'impact positif des interventions préventives et universelles offertes dans l'école, son milieu de vie.

Le gouvernement peut agir pour contrer cette tendance en limitant et balisant le recours aux services privés. Une telle action enverrait un message positif de valorisation au personnel scolaire qui en a bien besoin.

Épuisé·es par la charge de travail, le manque chronique de ressources, le manque d'autonomie et le peu de reconnaissance de l'expertise, trop de professionnel·les quittent ou songent à quitter le réseau scolaire. La compétition est féroce pour attirer les ressources et les offres salariales alléchantes des agences de placement ont un impact réel sur l'attraction et la rétention du personnel professionnel scolaire.

C'est dans ce contexte que la FPPE va continuer à documenter les impacts du recours au privé – entre autres sur l'exode du personnel scolaire – et surtout, à recommander la mise en place de mesures structurantes pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel.

## LES RECOMMANDATIONS DE LA FPPE

- 1 Réglementer les services professionnels privés et en limiter le recours;
- 2 Reconnaître la valeur ajoutée des services professionnels offerts dans le milieu de vie de l'élève;
- 3 Revoir l'organisation des services professionnels en effectuant un virage prévention-intervention et en favorisant la mise en place d'équipes multidisciplinaires;
- 4 Mettre en place des seuils de services minimaux afin d'offrir des services en fonction des besoins réels des élèves.

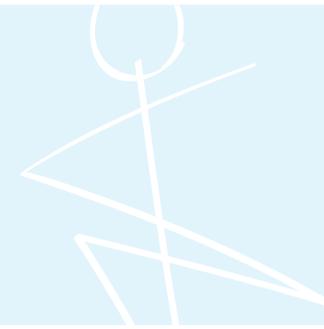
## PROFIL DE LA FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE) représente plus de 11 000 membres répartis dans 69 des 72 centres de services scolaires francophones, commissions scolaires anglophones et à statuts particuliers. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La FPPE représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève, des services pédagogiques ainsi que des services administratifs.

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Elle défend les droits fondamentaux compris dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ c. C-12 et la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale. La FPPE travaille enfin à protéger et à valoriser les services publics pour favoriser la réussite éducative, la motivation scolaire et le bien-être à l'école des élèves du Québec.

# Quels coûts pour les élèves et les organismes scolaires ?



Plus de **20 %** des élèves ont des besoins particuliers.



Entre **42 % à 94 %** des parents dont les enfants ont des difficultés utilisent des services privés\*



Au moins **65 %** des organismes scolaires ont recours à des services privés

**L'utilisation des services professionnels privés par le réseau scolaire est fréquente, mais peu balisée et coûte très cher (plus de 10 millions \$ sur 5 ans selon *La Presse*\*)**

**Pourtant les meilleurs services sont les services publics parce qu'ils sont offerts dans le milieu de vie de l'élève.**

- Accès universel et gratuit;
- Connaissance des rouages du réseau scolaire (programmes, politiques, outils);
- Présence en classe et dans les écoles;
- Interventions préventives et qui peuvent viser l'ensemble des élèves;
- Ajustements et suivis faits dans le milieu de vie de l'élève;
- Rôle conseil, de formation et d'accompagnement auprès de l'équipe-école et de la direction, etc.

## UN PARI RISQUÉ

- Des recommandations souvent inadaptées à la réalité scolaire.
- Des factures de plus de 400 000 \$ par année pour un seul organisme scolaire.
- Des taux horaires 5 fois plus élevés qu'au public.
- Des agences de placement qui veulent créer un marché lucratif des services scolaires et qui entraînent un exode des ressources.

\* Selon les sources, voir la note de recherche: [Les coûts du recours aux services professionnels privés.](#)